

Vous êtes une entreprise du secteur industriel ou des services à l'industrie et vous souhaitez maîtriser votre consommation énergétique ...Cette opération collective s'adresse à vous !



Bénéficiez d'un accompagnement collectif et d'un suivi individualisé par le Pôle des Eco-Industries et votre réseau de proximité, en répondant à l'appel à candidature OGURE.

OGURE est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le Fonds européen de développement régional.



UNION
EUROPEENNE



Action collective OGURE

Le maintien de la compétitivité par l'utilisation rationnelle de l'énergie !

Pourquoi mettre en œuvre une démarche d'efficacité énergétique ?

- Un contexte économique qui devient de plus en plus vulnérable avec l'augmentation des coûts énergétiques ;
- Un contexte réglementaire qui évolue au niveau européen (Plan Climat Énergie, la Directive Européenne « efficacité énergétique ») ou national (Loi POPE, Plan d'action en matière d'efficacité énergétique) ;
- Un contexte environnemental qui tend à se dégrader avec l'augmentation de la consommation énergétique mondiale générant des rejets de gaz à effet de serre de plus en plus important.

A qui s'adresse cet appel à candidature?

- Entreprises de l'industrie et des services de l'industrie ;
- PME au sens européen du terme (moins de 250 salariés et moins de 50 M € de CA).

NB : Ne sont pas éligibles à cette opération les entreprises de la grande distribution

Quels avantages pour votre entreprise?

- Un accompagnement clefs en main ;
- Une amélioration de la performance énergétique avec une réduction des consommations et coûts liés à l'énergie ;
- Une meilleure résistance aux chocs énergétiques à venir ;
- Une réelle démarche environnementale ;
- Une amélioration de l'image de marque.



Pôle
ÉCO-INDUSTRIES
Poitou-Charentes



Contenu de l'accompagnement, complet et clé en main

La participation à l'action collective permet aux entreprises de bénéficier d'un accompagnement commun par le Pôle des Eco-Industries et un relais local (clubs, réseaux, associations) depuis l'étude technique initiale jusqu'à la mise en œuvre concrète de solutions techniques d'économies d'énergies. Le Pôle des Eco-Industries assure la coordination administrative et financière de l'ensemble de l'opération.

L'accompagnement est réalisé en 4 étapes :

Étape 1 : Étude technique initiale de l'entreprise

1,5 jours d'intervention par le Pôle des Eco-Industries

Identification des postes de consommations et de leurs volumes, identification des économies d'énergie potentielles et mise en évidence des premières actions d'économies d'énergies, remise d'un rapport de pré-diagnostic.

Temps de mobilisation entreprise : 1/2 journée

Étape 2 : Diagnostic énergétique et accompagnement

4 à 8 jours de diagnostic individuel par un expert¹ + 2,5 jours d'accompagnement par le Pôle des Eco-Industries et le relais local

Réalisation d'un suivi énergétique avec des outils de mesure, analyse des résultats, identification des points d'améliorations

Temps de mobilisation entreprise : 2 jours

¹ Un appel d'offres permettra d'identifier une liste d'experts susceptibles d'intervenir sur ce type d'accompagnement, dans des conditions techniques et financières préalablement définies.

Étape 3 : Aide à la mise en place de solutions et suivi dans le temps

7 jours d'accompagnement par le Pôle des Eco-Industries et le relais local

Proposition de solutions et hiérarchisation en fonction selon les faisabilités techniques et financières, aide à la recherche d'aides financières (privées ou publiques), création d'indicateurs de performances énergétiques, suivi des actions mises en place.

Temps de mobilisation entreprise : 1 jour

Étape 4 : Réunions techniques d'échanges

3 demi-journées de réunions collectives

Echanges entre les entreprises participantes et retours d'expériences de chacun : état d'avancement, premières réalisations, difficultés rencontrées.

Temps de mobilisation entreprise : 1,5 jours

Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier de l'Europe (FEDER) .

Taux d'intervention = jusqu'à 70% de l'assiette éligible HT (hors investissement) par PME participante à l'opération — Coût estimatif environ 2000 € / entreprise—5 jours de mobilisation

Si vous êtes intéressé, contactez au plus vite :

Nicolas ROLLE-MILAGUET – Chargé de mission « Efficacité énergétique »

n.rolle-milaguet@eco-industries.poitou-charentes.fr

Tél : 05-49-44-64-96

